

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 12 (1954)
Heft: 3

Artikel: La structure économique du Canada et le commerce extérieur de la Suisse
Autor: Nef, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La structure économique du Canada et le commerce extérieur de la Suisse¹

par VICTOR NEF
Ministre de Suisse au Canada

A la fin du siècle dernier, le Canada était encore en grande partie un pays neuf, comprenant de grandes étendues et ne comptant environ que 5 millions d'habitants, qui se répartissaient sur un territoire plus vaste que toute l'Europe ou les Etats-Unis d'Amérique.

Le chiffre de la population a passé depuis lors à 15 millions d'habitants, ce qui, il est vrai, représente un chiffre encore peu élevé, compte tenu de l'étendue du pays et de sa richesse.

Les deux provinces du centre, l'Ontario et le Québec, comptent environ 10 millions d'habitants, c'est-à-dire les deux tiers de la population totale du Canada. Ce sont les deux provinces les plus industrialisées du pays, réunissant les conditions les plus propices à cet effet et situées en outre dans le voisinage immédiat des grands centres économiques des Etats-Unis d'Amérique. Il serait cependant difficile de dire en définitive lesquelles des provinces canadiennes sont les plus riches en produits du sol et du sous-sol. Il faut en effet tenir compte du fait que le processus d'exploitation a été beaucoup plus rapide et plus intensif dans les deux provinces du centre que dans les autres, et en particulier que dans les vastes territoires du Nord, qui, aujourd'hui encore, sont pour ainsi dire inhabités, inexplorés et à peine exploités. Ainsi, il ne se passe guère de jour sans que l'on découvre, dans ces territoires, de nouveaux gisements miniers. Leur exploitation doit cependant être remise à plus tard, en raison de l'isolement de ces vastes régions du Nord et du manque de moyens de transport.

La structure économique du Canada est liée étroitement à l'étendue du pays. L'exploitation des richesses d'un si vaste pays est fonction de l'augmentation de la population, plus exactement de la main-d'œuvre, et aussi du développement des moyens de transport et de l'énergie hydro-électrique. Ce double but ne pourra être atteint que grâce à l'afflux de nouveaux capitaux et aux initiatives individuelles.

Le Canada couvre une superficie de 11,8 millions de km.², alors que la Suisse ne compte que 40.000 km.² soit trois cents fois moins.

Le Canada est avant tout un pays *agricole* : pêcheries des côtes de l'Est et de l'Ouest, produits de la pêche en eau douce, commerce des fourrures, champs de blé, vastes forêts canadiennes.

¹ Extraits d'une conférence donnée à Lausanne, le jeudi 29 avril 1954, sous les auspices de l'Office suisse d'expansion commerciale.

Après l'agriculture, vient l'exploitation des différentes *richesses minières*. Citons les nombreux métaux non ferreux, les nappes de pétrole, découvertes il y a quelques années seulement dans la province de l'Alberta, à la bordure est des Montagnes-Rocheuses, les gisements de minerais de fer, y compris celui qui vient d'être découvert récemment à la frontière séparant le nord du Québec et le Labrador, soit à Knob Lake. Une importance primordiale revient également aux gisements de titane et d'uranium, qui sont sans doute parmi les plus vastes au monde. Leur exploitation ne fait du reste que commencer. On s'attend que la production prenne une ampleur inouïe.

Quant aux gisements découverts à une date plus reculée, notamment ceux de nickel, d'argent, d'or et de cuivre, ils sont encore loin d'être épuisés ; d'ailleurs, on en découvre toujours de nouveaux.

L'exploitation de toutes ces richesses du sous-sol est grandement facilitée par les réserves hydro-électriques du pays et le grand nombre de voies fluviales.

La structure économique du Canada est en outre fonction de sa *situation géographique*. Sous ce rapport, le Canada est quelque peu désavantagé par rapport aux Etats-Unis, en ce sens que sa population s'est fixée principalement tout au long de la frontière commune ; le territoire habité constitue ainsi une bande large de 200 à 300 km. à la bordure sud du pays, là où les rigueurs et la longueur de l'hiver nordique ne se font presque plus sentir. Or les découvertes les plus récentes de minerais ont été faites dans les régions isolées du Nord.

Une telle situation pose d'importants problèmes. En effet, il s'agit tout d'abord de peupler des espaces inhospitaliers sous le rapport du climat et dans lesquels la température peut descendre jusqu'à -87° centigrades. Par ailleurs, il faut encore organiser et assurer le transport des produits extraits des mines, afin de pouvoir les acheminer à destination des centres industriels et des centres de consommation.

Le développement de l'industrie pétrolière est, d'autre part, lié étroitement à la construction de pipe-lines en nombre suffisant pour le transport, soit du pétrole, soit du gaz naturel, en direction du sud, de l'est et de l'ouest. On a ainsi commencé la construction d'un pipe-line pour le transport du gaz naturel capté dans l'Ouest du pays à destination des provinces de l'Est ; ce pipe-line aura un diamètre de 75 cm. et une longueur de près de 4000 km., et coûtera 350 millions de dollars. Le système de pompes comprendra un relai tous les 800 km. Les tuyaux seront importés essentiellement des Pays-Bas, de la Belgique, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. On prévoit que les travaux seront entièrement terminés en 1957. Les entrepreneurs pensent que le gaz naturel, qui est bon marché, pourra concurrencer efficacement le gaz fabriqué, le charbon et le pétrole.

L'exploitation du minerai de fer qui se trouve dans le nord de la Province de Québec et dans le Labrador exige, de son côté, la construction d'une ligne de chemin de fer longue d'environ 500 km. Cette nouvelle ligne est en construction — elle sera terminée cet été — et permettra de transporter le minerai de fer jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

En vue d'améliorer le réseau de transport, l'administration canadienne travaille depuis des dizaines d'années à un nouveau projet de *canalisation du*

fleuve Saint-Laurent. Ce projet prévoit l'aménagement de la voie navigable existant déjà entre l'estuaire du Saint-Laurent à l'est et les Grands-Lacs au cœur du continent nord-américain, pour ouvrir cette voie aux bâtiments de haute mer de gros tonnage. Un moyen de transport économique serait ainsi mis à la disposition des principaux centres industriels du Canada, dans le sud de l'Ontario, et des Etats-Unis, dans la partie septentrionale du centre ouest du pays.

Des problèmes de transport non négligeables se posent en rapport avec *l'exploitation des ressources en bois* encore intactes des vastes forêts du nord. Environ $\frac{1}{3}$ de la superficie totale du pays est couvert de forêts; ce tiers représente près de 4 millions de kilomètres carrés de forêts, au fond encore peu exploitées jusqu'à présent.

L'exportation de bois et, en particulier, de papier journal représente pour le pays une source de revenus extrêmement importante; la plus grande partie de ce bois et de ce papier journal est livrée au voisin du sud, c'est-à-dire aux Etats-Unis.

Le Canada détient la deuxième place parmi les pays producteurs et exportateurs de bois. Pour ce qui est du papier journal, ce pays est même au premier rang des fournisseurs, pas moins des $\frac{2}{3}$ de la production mondiale provenant du Canada.

L'agriculture canadienne est la source d'un revenu annuel brut de près de 3 milliards de dollars, soit environ 13 milliards de francs suisses. Ce montant comprend les principaux postes suivants; plus de 1 milliard de dollars pour le blé, 120 millions pour l'avoine et l'orge, 350 millions pour les produits laitiers (fromage inclus), 800 millions pour l'élevage du gros bétail et des porcs, 300 millions de dollars pour les œufs, le tabac, les pommes de terre, les légumes, les fruits, le sucre d'érable, le miel, le lin, etc.

Ainsi donc, les céréales représentent un des postes les plus importants de l'économie du Canada qui occupe la troisième place parmi les producteurs de céréales du monde. Les récoltes atteignent une moyenne annuelle de 30 millions de tonnes et, rien qu'en ce qui concerne le blé et la farine de blé, la valeur des exportations canadiennes dépasse 650 millions de dollars annuellement.

La Suisse achète au Canada du froment, de l'avoine et de l'orge, au total environ 250.000 tonnes de céréales par an, soit pas tout à fait 1 % de toute la production du Canada. L'importance de ces achats, pour la Suisse, se révèle dans le fait qu'un tiers de nos importations totales de froment provient du Canada.

Il est intéressant de relever que, malgré la richesse agricole du pays, et précisément en raison de cette surabondance, le gouvernement canadien est obligé de venir en aide à l'agriculture, soit par l'octroi de subsides sur la qualité, soit par des mesures destinées à soutenir les prix, soit encore par des primes à l'exportation, etc. Une somme dépassant 70 millions de dollars a ainsi été versée à ce titre à l'agriculture canadienne, l'année dernière, ce qui représente près de 20 francs par habitant. L'aide suisse à l'agriculture se chiffre à peu près au même montant.

Relevons que presque un cinquième de la population canadienne vit de l'agriculture.

Les *pêcheries et le commerce des fourrures* sont deux des plus vieilles sources de revenus du pays. Il y a lieu de citer en premier lieu les pêcheries de l'Océan Atlantique, avec la morue, le homard et autres poissons et crustacés; la pêche du saumon et du hareng joue également un grand rôle sur la côte ouest. Enfin, il y a lieu de ne pas oublier les produits de la pêche en eau douce.

Les produits de la pêche atteignent annuellement un total de 500.000 tonnes et une valeur de 150 à 200 millions de dollars.

La *production minérale* du Canada représente une valeur d'exploitation annuelle de 1 $\frac{1}{4}$ milliard de dollars. On ne trouve pas moins de 65 types différents de minéraux dans ce pays. Cette branche de l'économie canadienne ne présente pas seulement une grande importance pour le pays lui-même, mais encore pour l'économie mondiale prise dans son ensemble. En effet, le Canada est le premier producteur mondial de nickel, d'amiante et de platine. Il détient la deuxième place pour l'aluminium, le zinc, l'or, le magnésium, le sélénium, le tellure, le cobalt; probablement aussi pour le titane, le radium et l'uranium. Il occupe la troisième place pour l'argent et le cadmium et la quatrième pour le plomb. 72 % du nickel et 60 % de l'amiante offerts sur les marchés mondiaux sont d'origine canadienne.

La production des métaux représente, en valeur, environ la moitié de la production minérale, soit 700 millions de dollars (année 1952), avec les quatre principaux postes suivants: or, nickel, cuivre, zinc, la valeur de production de chacun de ces métaux s'élevant à environ 150 millions de dollars. La production de ces métaux se trouve cependant, pour le moment encore, freinée dans son développement, par suite du manque de main-d'œuvre, de capitaux et de moyens de transport, ainsi qu'en raison du nombre insuffisant des machines et des équipements techniques utilisés dans les travaux d'extraction.

Le Canada occupe (après les Etats-Unis), la deuxième place parmi les producteurs mondiaux d'*aluminium* et possède la plus grosse fonderie d'aluminium du monde à Arvida, dans la province de Québec. Une nouvelle fonderie est actuellement en construction à Kitimat, en Colombie britannique, et cette entreprise dépassera encore en grandeur et en importance celle d'Arvida.

La bauxite est importée de la Guyane britannique et certaines autres matières premières nécessaires à la production de l'aluminium, du Groenland et des Etats-Unis d'Amérique, tandis que le Canada dispose de l'énergie hydro-électrique. De nos jours, la production de l'aluminium s'élève à environ 500.000 tonnes par an. Cette production subira une hausse sensible d'ici quelques années, les besoins accrus en aluminium de par le monde ayant incité les Canadiens à monter la nouvelle entreprise de Kitimat qui produira à elle seule un demi-million de tonnes d'aluminium par an. Pour loger les employés, les ouvriers et leurs familles, on est en train de construire de toutes pièces et en pleine brousse une ville qui pourra héberger de 20.000 à 25.000 habitants et qui sera terminée d'ici deux ans.

L'*amiante* provient en grande partie de la province de Québec, où ce minéral peut être extrait dans des conditions particulièrement avantageuses du point de vue de l'exploitation, c'est-à-dire à ciel ouvert et à un endroit facilement accessible. La production canadienne de l'amiante a atteint, en 1953, 815.000 tonnes, ce qui représente 60 % de la production mondiale.

Le Canada possède également des mines de *charbon*. La qualité de ce charbon est cependant moins bonne que celle du charbon importé des Etats-Unis. Par ailleurs, ces mines se trouvent aux extrémités ouest et est du pays, ce qui rend le transport du charbon assez coûteux. Il est ainsi plus économique d'acheter le charbon aux mines américaines voisines.

L'*industrie du pétrole* a pris un essor fantastique au Canada depuis la découverte, en 1948, des premières nappes de pétrole dans la province de l'Alberta. Avant cette date, cette industrie n'existait pas au Canada. Depuis lors, la production du pétrole a augmenté à une cadence rapide : 22 millions de barils en 1950, 48 millions en 1951, 61 millions en 1952, 81 millions en 1953. Pour 1953, la valeur de la production s'est élevée à 198 millions de dollars.

Les *ressources hydro-électriques* du Canada sont inépuisables. Ce n'est pas sans raison que le Canada est souvent appelé le pays aux cent mille lacs. Pour le moment encore, cette énergie hydro-électrique n'est pas exploitée entièrement et la production d'électricité s'élève pourtant déjà à 15 millions de chevaux-vapeur. Une comparaison avec la Suisse au prorata de la population montre que la production d'électricité du Canada est deux fois plus forte que la nôtre. Cette production peut même atteindre 60 à 65 millions de chevaux-vapeur avec un niveau d'eau moyen. Les nouvelles usines ouvertes en 1950 ont rapporté un million de chevaux-vapeur supplémentaires et les centrales en construction totalisent elles aussi un million de chevaux-vapeur qui viendront bientôt s'ajouter au chiffre de la production. Celui-ci accuse une augmentation de 7 % environ par an.

Quant aux *transports*, le Canada possède un réseau routier bien entretenu, en particulier pour ce qui est de la direction est-ouest. En revanche, les routes manquent pour ainsi dire encore complètement dans le nord. Une autoroute de 8000 kilomètres de longueur est actuellement en construction et doit relier la côte de l'est à celle de l'ouest ; on pense que cette route sera terminée en 1956.

Les *voies ferrées* suivent un tracé à peu près parallèle au réseau routier. Elles se trouvent entre les mains de deux compagnies de chemins de fer, l'une, la Canadian Pacific Railway Company, qui est une entreprise à caractère privé, et l'autre, la Canadian National Railway Company, entreprise concurrente, fondée sur des bases à peu près analogues à celles des CFF. La longueur des voies ferrées atteint 70.000 kilomètres.

Etant donné les distances énormes à parcourir dans un pays qui est plus grand que l'Europe, il va de soi que *l'aviation* joue un rôle important au point de vue des transports. Les principales lignes, à l'intérieur du pays, appartiennent à la Trans Canada Air.

La *navigation* tant maritime (océan Atlantique et océan Pacifique) que fluviale (principalement fleuve Saint-Laurent et Grands-Lacs) joue un rôle qui ne doit pas être sous-estimé. La flotte commerciale canadienne atteint un tonnage total de 1,65 millions de tonnes.

On comprendra aisément, sur la base des renseignements qui précèdent, pourquoi l'*industrialisation* du pays a fait des progrès tellement considérables durant les cinquante dernières années. La production industrielle a presque atteint en 1953 le montant de 8 milliards de dollars par an. Cette production

comprend avant tout la transformation des produits du sol et du sous-sol et la fabrication de machines et d'équipements destinés à faciliter l'exploitation de ces richesses, y compris la fabrication des articles suivants : machines agricoles, voitures automobiles, avions, matériel roulant pour les chemins de fer, cellulose, papier, textiles, produits du fer et de l'acier, produits chimiques, etc.

Trois facteurs en particulier ont favorisé cette expansion industrielle :

1. La prospection de l'ouest du Canada dès après la construction d'une ligne de chemin de fer transversale ;
2. Les progrès de la mécanisation ;
3. Les deux guerres mondiales et les besoins des belligérants en matériel stratégique.

Les principaux centres industriels du pays se trouvent dans les deux provinces-pivot de l'Ontario et du Québec. Ces deux provinces détiennent à elles seules plus de 80 % de la production industrielle du pays, soit 51 % pour l'Ontario et 30 % pour le Québec.

Il est une chose certaine, c'est que le Canada, à l'origine un pays purement agricole, se transforme de plus en plus en pays industriel et commercial.

Par suite de l'avance de l'industrialisation et de la découverte de nouvelles richesses naturelles, le *commerce* joue un rôle de plus en plus important au Canada. Ce pays voue une attention toute particulière à son commerce extérieur, surtout depuis quelques années. Le commerce extérieur passe de plus en plus au premier plan, vu l'abondance des richesses naturelles et le rôle de fournisseur que le Canada peut jouer à l'échelle mondiale, en ce qui concerne les matières premières, les produits de l'agriculture et des forêts. Voici quelques chiffres qui donneront une idée plus exacte du commerce extérieur canadien ; chiffre d'affaires total par an, 8,5 milliards de dollars, soit 580 dollars ou 2.500 francs suisses par habitant. Le chiffre correspondant en Suisse, pays dont la richesse repose également sur son commerce avec l'étranger, est de 2130 francs suisses par habitant.

Le Canada est obligé de se tourner vers l'étranger pour y écouler ses produits, en particulier ses céréales, son bois, son papier et ses minéraux et également, de plus en plus, ses produits manufacturés. En effet, sa population est relativement petite par rapport à l'étendue du territoire et le marché intérieur ne peut donc absorber qu'une partie seulement de la production industrielle.

Les *exportations* portent en premier lieu sur le bois et le papier. Ces produits représentent un tiers des ventes totales du Canada à l'étranger. Nous trouvons en deuxième position les produits agricoles, y compris les céréales, avec 26 %. Viennent ensuite les métaux non ferreux (nickel, aluminium, cuivre et zinc) avec 16 %. D'autres postes importants au point de vue de l'exportation sont encore les produits de la pêche, la viande, l'amiante, les machines agricoles, etc.

Pour ce qui est des *importations*, le Canada achète d'une part les produits qui ne peuvent être obtenus sur place pour des raisons de climat (café, thé, denrées coloniales, fruits, coton, caoutchouc, etc.) et, d'autre part, les produits manufacturés qui lui font défaut (certaines machines, montres, laine, soie, etc.). Les importations se composent avant tout de produits manufacturés. Au premier plan, on trouve les machines, y compris les machines agricoles, les

tracteurs et différents appareils électriques. Le poste des machines représente environ 35 % des importations totales. Il ne faut pas oublier non plus les achats de certaines matières de base destinées à l'industrie canadienne des machines. Enfin, l'industrie textile a besoin de coton brut et de laine (au total 9 % des importations). Citons encore en dernier lieu l'huile lourde, l'essence, certains produits agricoles, chimiques, etc.

Une des particularités du *commerce canadien* a longtemps résidé dans le fait qu'il était axé sur deux grands pays : les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. On pouvait parler en quelque sorte d'un commerce triangulaire. Les Etats-Unis jouent cependant, sous ce rapport, de plus en plus le rôle principal et, depuis quelques années, on peut parler d'un commerce bilatéral Canada-Etats-Unis. Le gros des importations canadiennes provient des Etats-Unis (le Canada est de loin le plus gros acheteur des Etats-Unis) et les principales exportations canadiennes vont à destination des Etats-Unis.

Il ne saurait faire de doute que le voisinage immédiat de ce pays industrialisé à outrance et possédant avec le Canada une frontière commune pour ainsi dire en ligne droite d'environ 6000 km., est la cause directe de ces échanges massifs de marchandises. Il n'y a guère de difficultés de transport à résoudre, la langue est la même, les mêmes unités de poids et de mesure sont utilisées des deux côtés de la frontière. Enfin, ces deux pays s'entendent fort bien et se complètent de façon heureuse au point de vue économique, même s'ils sont appelés à se concurrencer dans certains secteurs. On comprendra dès lors pourquoi les échanges économiques à travers la frontière commune représentent les deux tiers du commerce extérieur du Canada et se chiffrent par jour à un total de 83,5 millions de francs.

Cette orientation extrême du commerce canadien vers les Etats-Unis ne va toutefois pas sans présenter également certains dangers. Le Canada en est conscient, bien qu'il n'attache pratiquement pas une trop grande importance à ce problème, surtout en période de conjoncture favorable. On doit pourtant admettre que si une forte crise économique se déclenchait aux Etats-Unis, elle ne manquerait pas d'avoir certaines répercussions sur l'économie canadienne.

La Grande-Bretagne est le deuxième partenaire le plus important au point de vue de son commerce extérieur. A l'encontre de la situation qui caractérise les échanges du Canada avec les Etats-Unis, la balance commerciale du Canada avec la Grande-Bretagne est active en temps normal. Cette balance a causé bien des soucis au Canada durant la période d'après-guerre, lorsque la Grande-Bretagne était aux prises avec des difficultés économiques. La structure financière du Canada s'est trouvée ébranlée du fait de l'impossibilité quasi totale de convertir la livre sterling en dollars. On comprend dès lors tout l'intérêt que le Canada porte à l'assainissement économique de la Grande-Bretagne, pourquoi il s'efforce dans la mesure du possible de contribuer au relèvement économique de ce pays.

Il est intéressant de relever que, du côté des *importations*, la part américaine atteint de nos jours 73 %, alors que celle de la Grande-Bretagne est tombée à 10 %. Plus de 80 % des achats canadiens au total sont en définitive effectués dans ces deux seuls pays. 20 % seulement des importations proviennent d'autres pays dont 4 % du continent européen.

Du côté des *exportations*, on trouve les Etats-Unis avec une quote-part de 59 %, et la Grande-Bretagne avec 16 %. Les ventes canadiennes à l'étranger sont donc absorbées pour 75 % par ces deux seuls pays et moins de 25 % des exportations canadiennes vont à d'autres pays, dont 9 % sont dirigés sur le continent européen.

La *balance commerciale* du Canada est, en règle générale, active ou tout au moins équilibrée. Elle a toutefois été passive en 1953, accusant un déficit de 467 millions de dollars.

Le solde actif de cette balance s'était élevé à 185 millions de dollars en 1939. Au cours des années de guerre, il a fini par atteindre un montant record de 1 milliard 700 millions de dollars, en raison du réarmement des Etats-Unis et des commandes passées par ce pays au Canada sous ce rapport. Il n'y a plus eu de tels excédents d'exportation ces dernières années et la balance du commerce est de nos jours une fois passive et une autre fois active.

Le fait que le commerce extérieur canadien est orienté d'une manière extrême vers un seul pays n'a pas manqué d'avoir déjà des répercussions sur la situation financière du Canada. Durant les premières années d'après guerre, le commerce canadien avec les Etats-Unis a révélé un solde passif (comme dans notre propre cas). D'autre part, la balance du commerce avec la Grande-Bretagne a accusé un solde actif. Il n'a plus été possible de convertir les livres sterling ainsi acquises en dollars et les finances canadiennes en subirent le contre-coup, assez sérieux d'ailleurs. En 1946, le déficit du commerce avec les Etats-Unis s'élevait déjà à un demi-milliard de dollars et l'année d'après, ce déficit atteignait presque le milliard. Le Gouvernement canadien se vit dès lors obligé, en novembre 1947, de prendre des mesures de restrictions rigoureuses en matière d'importation, mesures dirigées d'ailleurs en première ligne contre les Etats-Unis. Ces mêmes mesures affectèrent cependant également la Suisse, en tant que pays à monnaie forte.

Ces mesures comprirent certaines restrictions d'importations relatives aux articles de luxe ainsi qu'à des objets d'usage courant, le contingentement de différents articles de consommation et l'introduction d'un système de certificats d'entrée contrôlant l'importation de produits industriels, en particulier de machines.

La situation s'améliora rapidement, grâce aux mesures prises, d'une part, et également en raison d'une augmentation sensible des ventes canadiennes à l'étranger, d'autre part. Aussi, dès l'année 1950, toutes les restrictions purent-elles être levées.

Le Canada ne néglige aucun effort en vue de développer son commerce avec tous les pays du monde. Cette politique se reflète par exemple dans le fait qu'un *Comptoir International* ainsi qu'une *Foire Nationale* sont tenus chaque année à Toronto depuis 1948. De nombreux pays, en particulier les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, la France, les Pays-Bas et, depuis quelques années aussi l'Allemagne, participent d'une manière de plus en plus active à la Foire Internationale de Toronto. L'année dernière, par exemple, l'Allemagne était représentée par 170 maisons, tandis que la Suisse ne comptait qu'une demi-douzaine de stands (la France 125).

Le *dollar canadien* a pris une position très forte sur le marché monétaire, dès le moment où la situation financière du pays s'est améliorée. Aussi peut-on comprendre que, depuis 1950, les investissements de capitaux étrangers au Canada ont pris des proportions considérables. Ainsi, les investissements de 1951 et 1952 s'élèvent au total de 1 milliard de dollars, montant qui, il est vrai, ne représente qu'environ 13 % des investissements canadiens mêmes.

Les placements à long terme révèlent la confiance que les hommes d'affaires étrangers ont placée dans ce pays aux énormes possibilités de développement économique. Grâce à ces placements, un déficit éventuel dans la balance du commerce ne peut causer aucun souci immédiat et ne risque pas d'affecter la balance des paiements ou encore les réserves du pays en devises.

Depuis quelques années, le dollar canadien prime le dollar américain. A certaines époques, cet *agio* s'est élevé jusqu'aux alentours de 5 %. Aujourd'hui, il est environ de 1 ½ %.

On comprend que dans ces circonstances, le Gouvernement canadien ne songe en aucune façon à de nouvelles restrictions du côté des importations. Il est également fort peu probable que de telles restrictions puissent être envisagées uniquement pour des motifs d'ordre protectionniste.

Jusqu'à présent, le Gouvernement canadien s'est également toujours opposé à des mesures de rétorsion quelconques, question qui s'était posée en particulier dans le cadre des relations commerciales avec les Etats-Unis. En effet, ce pays a contingenté ses importations de fromage canadien et a également restreint ses achats de viande et de seigle au Canada. Les producteurs canadiens affectés par ces mesures ont demandé à plusieurs reprises au Gouvernement de prendre des mesures de rétorsion à l'égard des Etats-Unis. Mais le Gouvernement continue à faire la sourde oreille et s'est borné à décréter des dispositions d'application un peu plus strictes que par le passé en matière de dumping, visant certaines importations de textiles américains (nylon).

Quant à son commerce avec l'U.R.S.S. et les pays situés derrière le rideau de fer, le Canada suit à ce sujet une politique tout à fait analogue à celle des Etats-Unis et il désire pouvoir contrôler d'une façon détaillée la destination effective des marchandises quittant le pays. Un contrôle des exportations a été institué à cet effet et les exportations à destination d'un certain nombre de pays sont soumis à une autorisation spéciale.

Le Canada fait une distinction entre les marchandises d'importance stratégique et les marchandises du secteur civil.

En ce qui concerne les importations, il n'existe pratiquement aucune restriction, puisque les restrictions introduites dans la période d'après-guerre ont été toutes levées en 1950.

Le commerce du Canada avec les pays communistes est à peu près nul.

En matière de *douane*, la politique du Canada peut être qualifiée de libérale.

Les Etats membres du Commonwealth britannique mis à part — ceux-ci bénéficient d'un tarif de préférence — la plupart des pays avec lesquels le Canada entretient des relations commerciales peuvent se prévaloir de la clause de la nation la plus favorisée et du tarif y relatif. La Suisse est également dans ce cas.

Les droits de douane prélevés au cours de l'année 1953 sur les importations canadiennes représentent en moyenne, par rapport à la valeur des marchandises, une imposition de 8,7 %.

Si l'on ne prend toutefois en considération que les seules marchandises passibles de droits de douane — un peu plus de la moitié des importations totales — la dite charge s'élève alors à 16,3 %.

Le tarif canadien ne prévoit avant tout que des droits ad valorem, c'est-à-dire calculés sur la valeur de la marchandise. La notion de « fair market value », de juste valeur marchande dans le pays d'origine joue un rôle important dans l'application du tarif. Si cette juste valeur marchande est plus élevée que le prix facturé à l'importateur canadien, c'est cette valeur marchande qui est prise en considération pour le calcul des droits de douane.

En vue de protéger la production nationale contre le dumping, les Autorités douanières canadiennes peuvent prélever un droit spécial d'anti-dumping sur tout article importé fabriqué également au Canada, pour autant que le prix facturé soit inférieur à la juste valeur marchande de l'article. Le montant du droit anti-dumping correspond à la différence constatée entre cette juste valeur marchande et le prix de dumping, mais ne peut s'élever à plus de 50 % de la valeur de l'article prise en considération pour le calcul des droits de douane.

Les recettes douanières se sont élevées, en 1939, à 103 millions de dollars. En 1949, elles atteignaient le montant de 251 millions de dollars et en 1953, de 353 millions. Cette augmentation des recettes est au fond modeste, si l'on tient compte du renchérissement général de la vie, et du fait que les importations ont quadruplé durant le même laps de temps.

Du point de vue fiscal, les douanes jouent au Canada un rôle beaucoup moins important qu'en Suisse. Ainsi, les recettes douanières ne constituèrent-elles que 10 % du total des recettes canadiennes pour l'année financière 1953/1954 (1^{er} avril-31 mars), tandis qu'en Suisse, les recettes douanières représentèrent 32 % du total des recettes de l'Etat. Le montant total des droits de douane ne dépasse que de peu celui des taxes spéciales prélevées sur le tabac et les boissons alcooliques en sus des droits d'entrée.

Ces droits et taxes sont, quant à leur montant, dépassés de loin par le produit des taxes sur le chiffre d'affaires et des taxes de vente introduites il y a quelques années pour des motifs d'ordre fiscal et qui grèvent considérablement les marchandises importées ainsi d'ailleurs que celles fabriquées au Canada.

C'est l'impôt sur le revenu qui constitue sans conteste *la source de revenus* la plus importante *de l'Etat*. Cet impôt rapporte environ 2,4 milliards de dollars, somme qui représente 55 % des recettes de l'Etat.

Nous l'avons déjà relevé, le Canada a un intérêt vital à pouvoir développer son commerce extérieur, tant, d'ailleurs, au point de vue des importations qu'en ce qui concerne les exportations. En effet, si, d'une part, il y a surabondance de matières premières et de produits agricoles, ce pays a absolument besoin, d'autre part, de produits de consommation courante et des produits de base nécessaires à l'expansion de ses industries. Le Canada aura donc plutôt tendance à maintenir son tarif douanier à un niveau relativement bas ou, en d'autres termes, à ne pas procéder à une augmentation des droits d'entrée.

En raison de l'importance que le commerce international revêt pour le Canada, ce pays a pris une part active aux conférences internationales sur les tarifs douaniers, qui ont eu lieu à Genève, Annecy et Torquay. Le chef de la Délégation canadienne est même actuellement président du GATT. Le Canada participe à ces travaux pour obtenir des autres pays des réductions sur les droits d'entrée frappant ses exportations. En contrepartie, le Canada se voit amené, de son côté, à réduire certains droits d'entrée et la Suisse bénéficie également de ces avantages par suite de la clause de la nation la plus favorisée.

Le *tarif préférentiel britannique* applicable aux importations de marchandises en provenance des Etats membres du Commonwealth représente une des caractéristiques principales du système douanier canadien. Comme le Canada s'efforce d'aider la Grande-Bretagne dans sa politique d'assainissement économique et cherche, dans ce but, à faciliter les importations en provenance de Grande-Bretagne et même, si possible, à leur donner la préférence par rapport à celles des Etats-Unis, il est certain que le tarif préférentiel joue, sous ce rapport, un rôle assez important.

En revanche, le Canada n'a aucun intérêt à employer une telle arme pour limiter les importations de tiers pays. En effet, étant donné la capacité d'absorption limitée du marché britannique actuel, de nouveaux débouchés doivent être trouvés en dehors de la Grande-Bretagne et des pays du Commonwealth pour les produits d'exportation canadiens. Mais, répétons-le, le Canada n'a pas non plus intérêt à supprimer ce tarif préférentiel. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, les importations en provenance des Etats-Unis et également de la Suisse ont augmenté dans des proportions beaucoup plus fortes que celles provenant du Commonwealth britannique. On peut donc dire que, d'une manière générale, le tarif préférentiel n'est pas un instrument très efficace et qu'en tout cas il ne constitue pas un obstacle aux importations provenant de tiers pays.

Le ministre du Commerce canadien répète d'ailleurs chaque fois que l'occasion s'en présente que l'existence de ce tarif préférentiel n'empêche nullement le Canada de participer à des conférences douanières internationales, ni d'y entamer des négociations portant sur certaines réductions du tarif applicable aux pays bénéficiant de la clause de la nation la plus favorisée, en vue d'obtenir, en contrepartie, des concessions de ces mêmes pays.

L'*économie de guerre* prit fin au printemps 1951, avec la suppression du contrôle fédéral des loyers. Depuis lors, le contrôle des loyers relève à nouveau de la compétence des provinces.

Le contrôle des prix a également été levé et appartient au passé.

L'*indice du coût de la vie* n'a monté que lentement sous le régime du contrôle des prix et n'avait atteint que le chiffre de 124 en 1946. Après la suppression de ce contrôle, le coût de la vie a augmenté rapidement et, par bonds successifs, l'indice a finalement atteint 191,5 au printemps de l'année 1952. Depuis lors il est resté assez stable.

On ne doit pas s'attendre, à l'heure actuelle, à un nouveau contrôle des prix et à des restrictions à l'importation, même pour des raisons protectionnistes. Le Gouvernement canadien, en effet, cherche à s'ingérer le moins possible dans l'économie privée.

La *politique financière* du Canada a toujours été fonction de la situation particulière du dollar canadien entre la livre anglaise et le dollar américain. La Canada n'appartient pas au bloc de la livre sterling.

Pour des raisons faciles à comprendre, un contrôle des devises avait été institué pendant les années de guerre. Le Gouvernement prit par la suite, le 2 octobre 1950, des mesures appropriées pour libérer au moins le dollar canadien de ses entraves, de façon que son cours puisse à nouveau se fixer en fonction de la loi de l'offre et de la demande. Le Gouvernement pouvait se permettre de prendre une telle décision, étant donné le développement industriel du pays, la découverte de vastes nappes de pétrole et la situation financière saine du Canada.

On comprend ainsi que dès l'année 1950, les capitaux étrangers aient afflué au Canada, en particulier en vue de placements à long terme. Les dernières mesures de contrôle des devises purent être levées définitivement le 15 décembre 1951 et le cours du dollar canadien continua à monter. Depuis lors, il prime, comme nous l'avons vu, le dollar américain. Une stabilisation au pair avec la valeur du dollar américain serait souhaitable.

Le *système bancaire canadien* repose sur des bases financières solides.

1. L'institut central émettant les billets de banque a été créé en 1935. C'est la Banque du Canada, dont les fonctions correspondent à peu près à celles de la Banque Nationale Suisse. Il s'agit là d'un institut d'Etat.

2. Par ailleurs, le Canada compte onze banques commerciales privées, avec 4000 filiales réparties à travers le pays et quelques succursales à l'étranger.

Une maison de banque hollandaise a obtenu, l'année dernière, l'autorisation d'ouvrir une succursale au Canada, bien que les banques privées canadiennes se soient opposées à ce projet. Ce que ces banques craignaient n'était pas tant la concurrence de cet institut hollandais, mais bien plutôt le fait qu'une maison étrangère allait briser, en quelque sorte, le monopole qu'elles détenaient jusqu'à présent, sans compter que cet exemple pouvait fort bien inciter des banques américaines à s'établir également au Canada.

La loi de base sur les banques canadiennes cessera d'être en vigueur à partir du 30 juin 1954. Aussi, les autorités canadiennes s'emploient-elles, à l'heure actuelle, à préparer une nouvelle loi. Un projet vient de paraître ; il en ressort que des modifications de quelque importance ne sont prévues qu'en ce qui concerne les dispositions portant sur le genre et l'étendue des affaires susceptibles d'être traitées par toute maison de banque au sens de la loi (crédits hypothécaires).

Les centres financiers du pays se trouvent à Montréal et à Toronto, villes qui possèdent les deux bourses principales du Canada.

Si, dans le domaine bancaire, il existe un monopole des sociétés canadiennes, la situation est différente en matière d'*assurance*. En ce qui concerne l'assurance-vie sans doute, la majorité des affaires est traitée par des compagnies canadiennes. Le revenu global annuel des 70 compagnies d'assurance-vie qui travaillent le marché canadien s'élève à environ 1 milliard de dollars, dont une somme de 800 millions représente le revenu des seules compagnies canadiennes, au nombre de plus de 30. Mais pour l'assurance contre l'incendie et l'assurance-accident, on obtient une autre image. Sur les 300 millions de revenus

des compagnies d'assurance contre l'incendie, un tiers va aux sociétés canadiennes, un deuxième tiers aux sociétés britanniques et le troisième aux autres sociétés étrangères ; ces dernières sont au nombre de plus de 130 sur un total d'environ 280 sociétés. Enfin, l'assurance-accident est presque entièrement entre les mains des sociétés étrangères, dont une soixantaine se partagent un revenu de 65 millions de dollars sur un total général de 90 millions ; le revenu des compagnies canadiennes n'atteint pas le tiers de ce total et celui des compagnies anglaises est insignifiant.

Voyons maintenant la façon dont le *Canada couvre ses dépenses* (1953 /54 = 4,4 milliards) :

1. L'impôt sur le revenu des personnes physiques, y compris l'impôt sur les bénéfices excessifs, constitue environ 28 % des recettes totales.

2. Le produit de l'impôt sur les personnes morales représente 27 % des recettes.

Plus de la moitié des recettes de l'Etat est donc constituée par le produit des impôts directs.

3. Les taxes sur le tabac et les boissons alcooliques constituent 5,5 % des recettes.

4. Le produit des taxes sur le chiffre d'affaires et taxes d'accise représente 25 % des recettes (en Suisse 29,5 %).

5. Douanes : 10 % (en Suisse 32 %).

6. Le reste est constitué par les impôts sur les successions, les bénéfices des entreprises publiques et les quelques autres recettes à caractère non fiscal.

Il n'existe pas d'impôt sur l'accroissement du capital, ni sur la fortune. A l'encontre du système suisse, seuls les revenus provenant de la fortune sont imposés.

Les *dépenses de l'Etat* comprennent les postes suivants :

1. Au titre de la défense nationale, donc les dépenses militaires : presque 43 % des dépenses totales de l'Etat, c'est-à-dire 2 milliards de dollars (en Suisse, ces dépenses représentent 37 % des dépenses totales) ;

2. Dépenses de l'administration fédérale : 15 % (en Suisse 11 %) ;

3. Intérêts et charges fiscales : 11 % (la dette a été réduite de 270 millions) ;

4. Assurance vieillesse et survivants : 17 %.

Les comptes de l'Etat présentaient un surplus de 10 millions de dollars à la fin de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1954.

Malgré les fortes dépenses engagées au titre de la défense nationale, les comptes de l'Etat canadien ont pu être bouclés avec un solde actif ces dernières années.

Un mot encore au sujet de la *dette nationale*, à l'exclusion des dettes des différentes provinces.

La dette nationale du Canada s'était élevée, au 31 mars 1914, à environ 336 millions de dollars. Depuis lors, elle n'a cessé d'augmenter, surtout en raison des deux guerres mondiales et, le 31 mars 1946, elle atteignait le chiffre de 13,4 milliards de dollars, soit 1093 dollars par habitant.

La majeure partie des surplus enregistrés dans les comptes de l'Etat au cours de ces dernières années a été utilisée en vue de réduire la dette nationale. Dans l'espace de cinq ans, cette dette a pu être ainsi réduite de deux milliards 300 millions de dollars et n'atteignait plus, au 31 mars 1954, que le chiffre de 11,1 milliards, ce qui représente une moyenne de 744 dollars par tête de la population. Comparativement aux chiffres respectifs de la population, la dette nationale des Etats-Unis est deux fois plus forte que celle du Canada. En effet, le chiffre américain s'élève à 1666 dollars par habitant. Quant à la Suisse, on trouve par habitant, une dette de 370 dollars seulement, soit la moitié du chiffre canadien, ou moins que le quart du chiffre américain.

Le 3 % seulement des *emprunts* est négocié à l'étranger. La souscription aux emprunts émis dans le pays même donne en général l'image suivante : pour deux tiers, le public, y compris les compagnies d'assurance, et pour un tiers la Banque du Canada et les banques privées. Ces emprunts portent actuellement un intérêt moyen de 2,36 %.

Le *revenu national* du Canada a passé de 4 milliards de dollars en 1938 à 19 milliards ou 1284 dollars par habitant en 1953. A titre de comparaison, ajoutons que le revenu national par habitant s'élève à 1040 dollars en Suisse et à 1820 dollars aux Etats-Unis. Ainsi, le revenu annuel canadien est bien plus élevé que la dette nationale.

Comme la Suisse, le Canada est un *pays créditeur*. Il a accordé des prêts à différents pays au cours de ces dernières années ; ces prêts représentent un total de 3 milliards de dollars. Calculés au prorata de la population, les prêts canadiens sont quatre fois plus élevés que ceux consentis par les Etats-Unis. Il ne saurait faire de doute que certains des prêts canadiens doivent être considérés comme ayant été faits à fonds perdus.

On entend de temps en temps émettre l'opinion que le Canada et les Etats-Unis auraient un intérêt à s'unir, à fusionner même du point de vue politique, étant donné l'*interdépendance des deux économies*. Il ne faut cependant pas oublier que les peuples n'ont pas que des intérêts économiques, mais que jouent également un rôle dans leur vie les facteurs d'ordre politique, culturel et historique. Au surplus, un « Anschluss » quelconque se ferait certainement au détriment du Canada. Personne, dans ce pays, ne songe à un tel projet. Les 15 millions de Canadiens seraient purement et simplement absorbés par la masse de la population américaine (165 millions d'habitants) et ce serait la fin de l'indépendance politique du Canada, qui a beaucoup plus de points en commun avec l'Europe qu'avec les Etats-Unis. Un tel « Anschluss » paraît tout aussi absurde aux Canadiens que serait pour nous l'idée d'un rapprochement politique avec la France, l'Allemagne ou l'Italie.

En ce qui concerne les *relations commerciales entre la Suisse et le Canada*, elles sont, prises dans leur ensemble, d'un ordre de grandeur peu élevé, qu'on les considère du point de vue suisse ou canadien. Pour ce qui est, tout d'abord, de notre pays, le commerce extérieur de la Suisse se répartit en effet d'une manière assez bien proportionnée entre nos différents fournisseurs ou clients, ce qui n'est pas le cas pour le Canada. Ainsi, notre poste le plus important au point de vue des importations et exportations est représenté par notre commerce avec l'Allemagne et notre chiffre d'affaires avec ce pays ne dépasse pas

16,1 % du total de notre commerce extérieur. Pour ce qui est de notre commerce avec les Etats-Unis, nous arrivons au chiffre de 14,5 %. En revanche, le commerce entre le Canada et les Etats-Unis représente 70 % du commerce extérieur du Canada. La situation de la Suisse est, sous ce rapport et économiquement parlant, bien plus favorable que celle du Canada.

Par rapport au commerce extérieur du Canada, les échanges de ce pays avec la Suisse ne sont également pas d'un ordre de grandeur bien élevé. L'économie canadienne est pour cela beaucoup trop orientée vers les Etats-Unis, sans compter que le commerce entre ces deux pays révèle un chiffre d'affaires à caractère presque astronomique.

Il n'en reste pas moins que la Suisse, tout aussi bien que le Canada ont un intérêt évident qui peut même être qualifié de vital, à développer leurs relations mutuelles sur le plan commercial. Les deux économies se complètent de façon heureuse. Des deux côtés on trouve un régime politique et financier solide et stable.

Les achats canadiens en Suisse représentent 1,8 % du total des exportations suisses. Quant aux achats suisses au Canada, ils représentent 4 % de nos importations totales. Le commerce canado-suisse se solde donc par un déficit pour la Suisse, déficit qui s'explique par le fait que nous importons de grosses quantités de céréales du Canada, soit pour 158 millions de francs par an (chiffre de 1953). Nous ne pouvons pas renoncer à ces importations, car le blé canadien, en particulier et compte tenu de nos besoins, est le meilleur et le moins cher que nous puissions trouver. Si nous achetions ces céréales d'un autre pays, la balance du commerce entre la Suisse et le Canada présenterait un solde actif en notre faveur. En effet, nous avons exporté pour 95,1 millions de francs de marchandises au Canada en 1953, tandis que nous avons acheté du Canada, durant la même année, pour 201,9 millions de francs de produits ; si l'on supprime le poste des céréales, nos achats ne s'élèvent plus qu'au montant de 44 millions de francs et nous obtenons un solde actif de l'ordre de 51 millions de francs.

Le chiffre de nos exportations au Canada a subi une augmentation relativement forte ces dernières années. Avant la guerre nous ne vendions à ce pays que pour 14 à 15 millions de francs de marchandises. En 1948 encore, le chiffre de nos ventes au Canada ne s'élevait qu'à 34 millions de francs. Ce chiffre a presque triplé durant les cinq dernières années et est presque 6 fois plus élevé qu'en 1939.

Les ventes de notre industrie horlogère représentent environ le 50 % de nos exportations totales au Canada, avec 1.652.000 montres. Suivent les exportations de l'industrie des machines (15 %), puis celles de l'industrie chimique et des produits pharmaceutiques, y compris les colorants (13 %). Viennent enfin les produits de l'industrie textile (10 %), le fromage (10 %), les instruments et appareils (4 %) et les souliers, les livres, les tresses de paille, etc.

L'exportation des montres au Canada a triplé en quantité depuis 1939 et, calculée au prorata de la population, est de 34 % plus élevée que nos ventes aux Etats-Unis.

A part le blé, nous achetons au Canada de l'avoine, de l'orge, du fer, de l'aluminium, du nickel, du cuivre, du zinc, de l'amiante, des pièces détachées

pour machines, des automobiles, certains produits chimiques et en particulier pharmaceutiques, du cuir, des graines, du bois et des articles en caoutchouc.

En définitive, les économies des deux pays se complètent de façon fort heureuse. Le Canada produit les matières premières dont nous avons besoin et cherche à se procurer de son côté les produits manufacturés que nous fabriquons en Suisse. Ainsi, par exemple, il n'y a pas encore d'industrie horlogère au Canada ; quant à l'industrie textile canadienne, elle n'entre pas en ligne de compte pour la fabrication des produits que la Suisse peut livrer à ce pays. En ce qui concerne l'industrie horlogère, il faut toutefois ajouter que certains industriels allemands s'efforcent de créer une industrie nationale canadienne.

Pour ce qui est des machines, nous ne rencontrons, au fond, sur le marché canadien que la concurrence étrangère. Il en est de même en ce qui concerne le fromage, les produits pharmaceutiques, les tresses de paille, les produits chimiques.

Nos principaux concurrents sont les autres pays étrangers, et en particulier, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et bientôt l'Allemagne. Les Etats-Unis ont l'avantage d'être voisins du Canada et de pouvoir acheminer leurs marchandises en direction de ce pays avec un minimum de frais. Quant à la Grande-Bretagne, elle bénéficie des avantages du tarif préférentiel, sans compter que les Canadiens, pour différentes raisons, sentimentales en partie, cherchent à venir en aide à l'économie britannique en donnant si possible la préférence aux produits anglais. Il n'en reste pas moins que la situation que nous trouvons sur le marché canadien paraît plus avantageuse que celle qui se présente dans bien d'autres pays, puisque pour nos articles, nous n'avons pas à lutter au Canada avec une concurrence indigène.

Le Canada présente également un grand intérêt pour la Suisse au point de vue placement de capitaux disponibles, qui peuvent ainsi être utilisés en rapport avec la prospection et le développement économique du pays. C'est dans cet ordre d'idées que plusieurs banques et entreprises industrielles suisses ont ouvert des succursales au Canada au cours des dernières années, afin de pouvoir procéder à des investissements sur place ou encore fabriquer dans ce pays les produits qui ne pourraient être vendus de la Suisse même, comme par exemple le ciment et certaines machines et appareils.

Un *accord pour éviter la double imposition*, du genre de ceux qui ont été conclus ces dernières années entre la Suisse et différents autres pays, y compris les Etats-Unis, n'existe pas à l'heure actuelle entre le Canada et la Suisse. Peut-être que les négociations menées à ce sujet avec le Canada depuis un certain nombre d'années, plutôt sporadiquement il est vrai, finiront quand même par conduire à un résultat.

La *présente situation économique* du Canada est caractérisée par une période de conjoncture favorable, bien que, depuis quelque temps, un certain ralentissement de la production des biens de consommation et des achats mêmes de la population se fasse sentir.

Le *marché du travail* ne pose pas de problèmes particuliers. Dans certaines branches d'industrie, la main-d'œuvre n'est pas suffisante. On relève par contre un certain chômage dans d'autres branches. Mais ce chômage a un caractère

avant tout saisonnier. Les salaires et le revenu du travail sont moins élevés au Canada qu'aux Etats-Unis, bien que la vie soit tout aussi chère que chez le voisin du sud.

On remarque nettement depuis un certain temps que l'économie canadienne traverse une période d'adaptation à des circonstances nouvelles. Les ventes de détail ont plutôt tendance à diminuer et la demande a quelque peu fléchi. Quoi qu'il en soit, on ne s'attend en aucune façon à une crise économique mais on parle uniquement d'un processus d'ajustement.

D'une manière générale, nous pouvons dire que le Canada est un vaste et riche pays, dont l'économie est encore en plein développement. Ainsi, par exemple, on peut facilement étendre encore l'exploitation des forêts et doubler la production. La production de l'énergie hydro-électrique peut être quadruplée. Une grande partie des richesses minérales se trouve encore sous le sol. L'industrialisation même du pays est en pleine évolution.

L'économie canadienne n'en reste pas moins sujette aux crises. Son orientation extrême vers les Etats-Unis et aussi vers la Grande-Bretagne constitue un premier danger sous ce rapport. En outre, il est indispensable que le Canada puisse trouver de nouveaux débouchés pour ses exportations. Enfin, il s'agira de voir ce qu'il adviendra le jour où les commandes de matériel stratégique cesseront d'affluer.

Il ne saurait faire de doute que la conjoncture favorable que traverse le Canada est due en partie à l'exécution d'un important programme de réarmement. On fera donc bien de suivre attentivement le développement ultérieur de ce programme.

Plus le pays s'industrialise, plus il devient sujet aux crises. L'augmentation de la population va, en revanche, avoir pour conséquence un accroissement de la consommation et le Canada s'efforce de répartir ses exportations entre un plus grand nombre de clients.

En conclusion, le Canada n'a rien à craindre de l'avenir. Etant donné les conditions politiques extrêmement stables du pays, on peut s'attendre à une évolution économique à la fois progressive et saine. Cela ne veut pas dire qu'on doive se laisser guider par un optimisme aveugle et se laisser impressionner par les chiffres-record qu'enregistre l'économie canadienne. Dans toute affaire, il faut examiner attentivement les différents facteurs et bien peser le pour et le contre avant de prendre une décision, en particulier en ce qui concerne les investissements de capitaux suisses au Canada.